



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E58365

VALABLE JUSQU'AU 12/06/2026

ÉDITÉ LE

26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/04/1990

Forme juridique : SCOP

Capital : DEPUIS LE 07/06/2025
3 820

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 377805544

Siret : 377 805 544 00014

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 02530-001-08

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020- 0120134

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-220134

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ETUDES REALISATIONS BATIMENT

Sigle : E.R.B.

5 RTE DEPARTEMENTALE NUMERO 4
21500 SENAILLY

Téléphone : 03 80 96 74 91

Fax :

Portable : 06 07 78 30 34

Site Internet : <http://www.scop-erb.fr>

E-mail : erb@scop-erb.fr

Responsabilité légale :

GRUER RÉMI MANDATAIRE / GODEMET GUILLAUME MANDATAIRE

Effectif moyen : 14

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/05/2026
3121	Tuiles plates (Technicité courante) Mention RGE	22/05/2026
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante) Mention RGE	22/05/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	22/05/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	24/03/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	13/06/2022
o Fenêtres de toit	13/06/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/06/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/06/2022
o Isolation des combles perdus	13/06/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.